
CHARTE DES MODALITES D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

VERSION 02 DU 29 OCTOBRE 2021



SOMMAIRE

Cette charte pour l'accueil des personnes en situation de handicap a pour objectif de favoriser l'accès des personnes handicapées dans le milieu de formation, et ce afin d'élever leur niveau de qualification et d'adapter leurs compétences en vue d'une insertion professionnel durable.

1) CONTEXTE ET DEFINITION

- | | |
|-------------------------------|------|
| a) La certification QUALIOPI | p. 3 |
| b) Qu'est ce qu'un handicap ? | p. 4 |

2) LES ENGAGEMENTS DE FORMATS'Experts

- | | |
|--|------|
| a) Rôle et missions du référent handicap | p. 5 |
| b) Particularités du centre de formation | p. 6 |
| c) Organisation du centre de formation | p. 7 |

3) ENGAGEMENTS DE LA REGION HAUT DE FRANCE ET DE L'AGEFIPH

- | | |
|-------------------------------|-------|
| a) Quels sont les objectifs ? | p. 10 |
| b) La liste des partenaires | p. 11 |

1. CONTEXTE ET DEFINITION

La certification QUALIOPI

La loi « **Avenir professionnel** » fait évoluer le monde de la formation professionnelle, de l'apprentissage et du développement des compétences, avec l'ambition de capitaliser sur la qualité des actions.

La **certification qualité Qualiopi** a pour objectif d'attester la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires de formation.

La certification Qualiopi devait initialement rentrer en vigueur à partir de janvier 2021, du fait du Covid-19, celle-ci a été reportée d'un an soit en **janvier 2022**.

Le nouveau **Référentiel National Qualité (RNQ)** QUALIOPI a pour objectif d'améliorer la qualité des prestations des Organismes de Formation et d'en uniformiser les critères d'appréciation. Il est défini par les décrets suivants :

- Le **décret n° 2019-564 du 06/06/19** relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle ;
- Le **décret n° 2019-565 du 06/06/19** relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences. QUALIOPI

Ces décrets imposent aux Organismes de Formation une mise en conformité avec 7 critères qualité, comportant 32 indicateurs qui définissent des modalités de conception et de réalisation d'une prestation.

1. CONTEXTE ET DEFINITION

Qu'est ce qu'un handicap ?

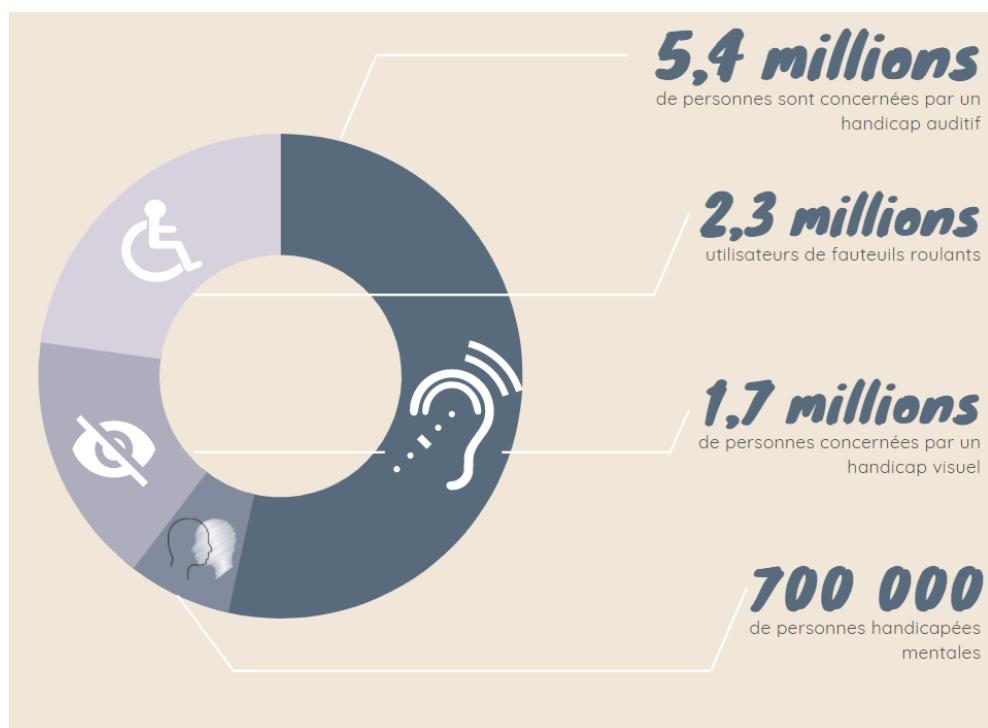
Selon la **loi du 11 Février 2005**, « constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant» (article L.114 de la loi n° 2005-102).

Le handicap est la conséquence d'une **incapacité qui rend difficile l'accomplissement des rôles attendus dans la société**. Il s'agit d'une discordance entre les capacités de l'individu et les attentes du milieu. Le handicap peut être temporaire ou permanent.

Les différents handicaps sont regroupés par catégories :

- **Physique**
- **Sensoriel**
- **Mental**
- **Psychique**
- **Cognitif**

Les catégories principales de handicap sont réparties selon le graphique suivant :



2. LES ENGAGEMENTS DE FORMAT'EXPERTS

Rôle et missions du référent handicap

Le référent handicap chez FORMAT'Experts maîtrise les compétences concernant le recrutement, l'accompagnement, la sensibilisation, la communication, avec une approche stratégique, opérationnelle, transversale, collaborative et managériale.

Ses missions s'orientent sur quatre thèmes principaux :

Informé / oriente / accompagne les personnes en situation de handicap

Faire le lien entre les différents acteurs internes / externes

Etre pilote d'actions / de projets / d'un plan d'actions voire d'une politique handicap

Etre un « ambassadeur » de l'emploi des personnes handicapées

D'autre part, le référent handicap participe à d'autres activités au sein de l'entreprise :

- Organiser la **prise en compte du handicap** tout au long des processus ;
- **Informier / orienter / accompagner** les salariés et/ou stagiaires en situation de handicap en particulier à certains moments clés ;
- Organiser des **actions d'information et de sensibilisation** en direction de l'ensemble des collaborateurs ou des actions ciblées (CODIR, recruteurs, managers, services supports...),
- Développer / suivre les **partenariats externes** (Agefiph, DIRECCTE, Cap emploi, Services de Santé au Travail, OPCO,...).

2. LES ENGAGEMENTS DE FORMAT'EXPERTS

Particularités du centre de formation

Le centre FORMAT'Experts dispense des formations dans le domaine de la sécurité ferroviaire. Ce champ de métiers possède la caractéristique de nécessiter obligatoirement des compétences particulières tant au niveau physiques que psychologiques dans le but d'assurer la sécurité des personnes impliquées.

En effet, afin d'exercer les différents métiers accessibles avec les formations de types "Tâches Essentielles pour la Sécurité : TES" proposées dans le catalogue de FORMAT'Experts, une série de visites médicales et tests psychotechniques sont à effectuer obligatoirement à la suite de la formation.



En ce qui concerne les autres formations du catalogue, elles ne nécessitent pas de visite médicale de sécurité obligatoire mais constituent tout de même des missions où des compétences clés sont indispensables, à savoir :



- Lecture de documents
- Ecriture de documents
- Prise de décisions
- Résolution de problème
- Raisonnement

Toutefois, la formation "de formateur" ainsi que la formation de "lecture de plans et schémas" sont tout à fait indiquées pour l'accueil de personne en situation de handicap, quelque soit le type de handicap.

2. LES ENGAGEMENTS DE FORMAT'EXPERTS

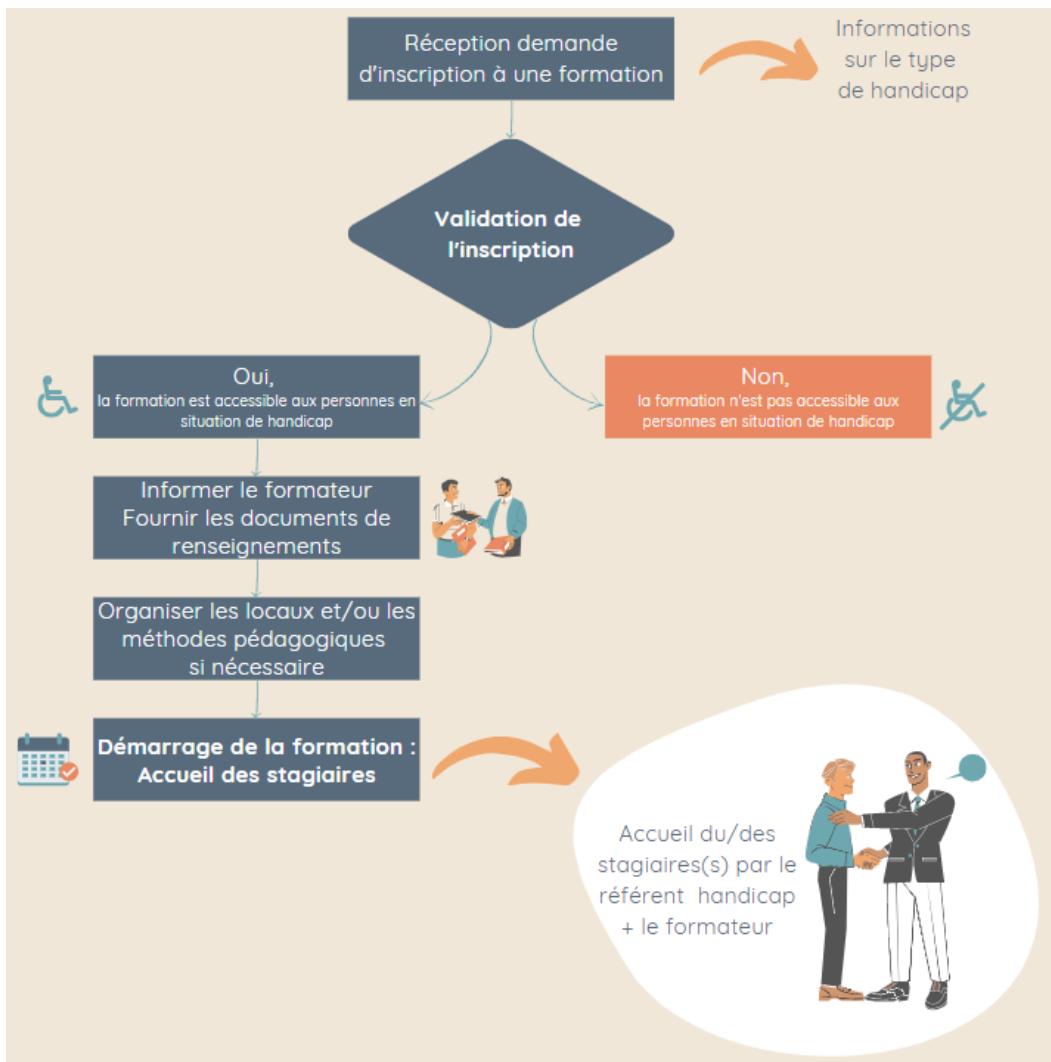
Organisation du centre de formation

Le **catalogue de formations** stipule l'accessibilité ou non des formations aux personnes en situation de handicap à l'aide de ce logo :



Lors de l'inscription, la personne doit **stipuler son handicap** afin que l'on puisse définir l'accueil le plus adapté pour un déroulement ainsi qu'un apprentissage optimal par le stagiaire.

Le stagiaire pourra compter sur les différentes interventions du **référent handicap, de son formateur ainsi que des collaborateurs** de FORMAT'Experts si besoin.



2. LES ENGAGEMENTS DE FORMAT'EXPERTS

Organisation du centre de formation

Lorsque l'organisation pour l'accueil d'une personne en situation de handicap est validée, les différents intervenants sont informés du **type de handicap rencontré** et ainsi peuvent ajuster leur comportement afin de favoriser le bon déroulement de l'accueil et l'apprentissage de la personne.

Ci-dessous, voici le schéma que nous avons créé à l'aide des différentes informations récoltées, et qui est diffusé aux différents intervenants :

Les différents types de handicap

PHYSIQUE	SENSORIEL	MENTAL	PSYCHIQUE	COGNITIF
Paraplégie / Trétraplégie / Contracture / Trachéotomie / Hémiplégie / AVC / Traumatisme crânien	Déficience auditive / Déficience visuelle	Maladies génétiques / Anomalies chromosomiques / Trisomie 21 / Autisme / Virus / Traumatisme crânien	Troubles de la personnalité / Troubles Obsessionnels Compulsifs (T.O.C.) / Troubles du spectre autistique / Psychoses / dépression / Bipolarité	Dyslexie / Dyspraxie / Dysphasie / Dysorthographie / Dyscalculie / Dysgraphie / TDHA
Difficultés rencontrés <ul style="list-style-type: none">• Gêne ou empêchement dans les déplacements• Difficultés de préhension d'objets• Difficultés de prise de paroles (dans certains cas)	Difficultés rencontrés <ul style="list-style-type: none">• Difficulté auditive• Difficulté visuelle	Difficultés rencontrés <ul style="list-style-type: none">• Mémoriser et évaluer les informations• Fixer l'attention• Evaluer le temps• Apprécier la valeur de l'argent• Maîtriser les règles de communication et de vocabulaire• Appréhender les conventions et les règles• Maîtriser la lecture et l'écriture	Difficultés rencontrés <ul style="list-style-type: none">• Incapacité à s'organiser (gestion du temps...)• Incapacité à évaluer les conséquences d'un acte• Incapacité à mémoriser• Repli sur soi, grande vulnérabilité• Fatigabilité ou au contraire grande agitation	Difficultés rencontrés <ul style="list-style-type: none">• Troubles sur les fonctions suivantes :<ul style="list-style-type: none">▪ Mémoire▪ Langage▪ Raisonnement▪ Apprentissage▪ Résolution de problème▪ Prise de décision▪ Perception▪ Attention
Comportement à adopter <ul style="list-style-type: none">• Proposer, mais ne jamais imposer son aide• Faire preuve de patience• Informer la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement• Mettre à disposition des bancs ou des sièges de repos• En cas de guidage de fauteuil, annoncer les manœuvres	Comportement à adopter <ul style="list-style-type: none">• Si supports projetés, mettre les sous-titre et/ou l'audiodescription• Toujours vérifier que le message est bien passé	Comportement à adopter <ul style="list-style-type: none">• Sourire• Parler normalement, avec des phrases simples• Prendre le temps d'écouter et de comprendre• Ne pas manifester d'impatience• Toujours s'assurer que le message est bien passé• Demander à la personne avant de la toucher pour la guider (bras, main,...)• En cas de problème, appeler le SAMU (seuls aptes à intervenir)	Comportement à adopter <ul style="list-style-type: none">• Ne pas se formaliser de certaines attitudes• Rester patient et à l'écoute• Faire preuve d'empathie• Ne pas couper la parole	Comportement à adopter <ul style="list-style-type: none">• Utiliser le toucher pour rassurer• Regarder dans les yeux• Utiliser des mots simples• Faire des phrases courtes• Adopter un débit de parole lent et calme

2. LES ENGAGEMENTS DE FORMAT'EXPERTS

Organisation du centre de formation

Le **contenu pédagogique** est **adapté** si nécessaire par le formateur en suivant les indications données par le stagiaire lui-même et par le document précédent. Le reste des aménagements et aides sont assurés par le référent handicap.

Voici les modifications principales apportées au stagiaire en situation de handicap, définies suivant les différents types de handicap :

PHYSIQUE	SENSORIEL	MENTAL	PSYCHIQUE	COGNITIF
Ouverture de la porte de l'atelier si nécessaire	Accompagnement écrit ou oral adapté	Exposer les règles de la formation	Exposer les règles de la formation	Exposer les règles de la formation
Aménagement de l'accessibilité de la salle de formation	Attention particulière lors de la formation	Préparer une évaluation à l'oral si nécessaire	Adapter les fréquences de pauses	Préparer une évaluation à l'oral si nécessaire
Aides aux déplacement si nécessaire		Adapter le débit de parole et le type de phrases		Adapter le débit de parole et le type de phrases

Les évaluations peuvent également faire preuve d'une certaine adaptation suivant les difficultés rencontrées par le stagiaire.

Cependant, si la formation prévoit une partie pratique, le formateur sera dans l'obligation de faire passer l'**intégralité des évaluations**.

Le référent handicap pourra établir un bilan de formation personnalisé avec le stagiaire afin de faire remonter les points positifs et points à améliorer pour ainsi mettre en place un système d'**amélioration continue**.

3. LES ENGAGEMENT DE LA REGION HAUT DE FRANCE ET DE L'AGEFIPH

Quels sont les objectifs ?

Au niveau national, une convention multipartite associe l'ensemble des partenaires intervenant sur le champ de l'emploi des personnes handicapées.

Cette convention définit les **priorités pour élaborer et mettre en œuvre la politique d'emploi des personnes handicapées**.

En juin 2017, ce document a été renouvelé par une convention de collaboration avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour la période 2017-2019.

Cette nouvelle convention, a pour objectifs de :

- Sécuriser les parcours professionnels des personnes en situation de handicap pour mieux accompagner les transitions professionnelles et faciliter leur insertion dans le milieu ordinaire du travail;
- Poursuivre les évolutions en faveur d'une offre plus accessible et lisible pour les bénéficiaires;
- Répondre aux défis d'une société plus inclusive en poursuivant notamment l'engagement sur les terrains de la prospective, de l'innovation et de l'expérimentation;
- Renforcer l'impact de cette coopération par un maillage complémentaire des échelons national et régional dans la mise en œuvre des actions engagées;
- Identifier les principes d'intervention garants d'une gestion toujours plus efficiente.

Les **Cap emploi** sont pilotés par l'État, l'Agefiph, le FIPHFP et Pôle emploi et ont pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs. Leurs expertises permettent d'évaluer la situation de handicap et d'identifier les moyens de compensation à mettre en œuvre.

Chaque situation est différente. Pour accompagner un projet professionnel tout en tenant compte de la situation de santé, l'**Agefiph** a développé des **prestations d'appuis spécifiques (PAS)**. Certaines situations réclament une expertise particulière.

3. LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION HAUT DE FRANCE ET DE L'AGEFIPH

La liste des partenaires



Agefiph Hauts-de-France,
site de Lille

0 800 11 10 09

Service & appel
gratuits

De 9h à 18h. Gratuit depuis un poste fixe.

Ressources Handicap Formation en Hauts-de-France (RHF)

rhf-hdf@agefiph.asso.fr

14 rue des Entrepreneurs - 59846 Marcq-en-Baroeul



CAP Emploi Lille Métropole Douaisis

accueil@capemploi59lille.com - 03 59 31 81 31

23 chemin du Moulin Delmar - 59708 Marcq-en-Baroeul

Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

handipacte@apradis.eu



La Caisse nationale de solidarité et de l'autonomie (CNSA)

<https://www.cnsa.fr/>



La Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)



La Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA)

<https://nord-pasdecalais.msa.fr/lfy/organisation-du-reseau-msa>

L'Association des Régions de France (ARF)

<https://regions-france.org/>

